

La TVA sociale, un remède miracle ?

Henri Sterdyniak, 15 mai 2007

De nombreux économistes ou hommes politiques préoccupés par les pertes d'emplois de l'industrie française les attribuent au poids élevé des charges portant sur le travail et proposent de les alléger en remplaçant des points de cotisations sociales employeurs par des points de TVA, dite sociale. Il ne s'agit pas d'un remède miracle qui permettrait de faire payer la protection sociale par les machines ou les producteurs étrangers. Elle ne pourrait avoir d'effet favorable sur l'emploi que si elle aboutissait à une réduction de pouvoir d'achat des français.

Raisonnons d'abord en économie fermée. Supposons que l'on remplace quelques points de cotisations employeurs par des points de TVA. Si tout se passe bien, les entreprises répercutent dans les prix de production la baisse des cotisations, de sorte que les prix de consommation demeurent stables, malgré la hausse de la TVA. Mais la TVA et les cotisations sociales employeurs ont grosso modo la même assiette (la masse salariale), puisque la TVA ne pèse pas sur l'investissement, donc sur le capital. Dès lors, la TVA, comme les cotisations sociales, frappe uniquement le travail. La mesure n'a pas d'impact sur le coût relatif capital/travail : le coût du travail baisse, mais le prix des biens d'équipement, qui n'incorpore pas de TVA, diminue autant. La mesure n'incite donc pas les entreprises à utiliser plus de travail et moins de capital. Elle ne modifie pas non plus la situation relative des branches : les entreprises qui utilisent beaucoup de main-d'œuvre et peu de capital supportent à la fois beaucoup de cotisations sociales et beaucoup de TVA, car elles bénéficient peu de la déductibilité de la TVA sur l'investissement. Les entreprises capitalistiques supportent peu de cotisations sociales employeurs et peu de TVA (puisque'elles bénéficient du remboursement de la TVA sur leur capital). Non seulement globalement mais pour chaque bien, la baisse des cotisations employeurs est compensée par la hausse de la TVA. Les prix relatifs des biens ne changeant pas, les consommateurs n'ont pas de raison de modifier leur structure de dépenses.

La mesure ne serait cependant pas totalement neutre : l'Etat partagerait davantage les risques de la production avec les entreprises puisque la TVA porte sur les résultats et les cotisations sur les facteurs de production. Mais, c'est là un effet de second ordre.

En économie ouverte, remplacer des points de cotisations employeurs par de la TVA représenterait une dévaluation déguisée qui fournirait des gains de compétitivité, au prix d'un choc inflationniste et de pertes de pouvoir d'achat. Supposons que l'on augmente la TVA de 5 points en baissant les cotisations sociales de 7,5 points. Le lendemain, les prix des entreprises françaises sur le marché français seraient théoriquement stables ; les prix à l'exportation, exonérée de TVA, baisseraient de 5 % ; mais les prix à l'importation, qui répercuteraient la hausse de la TVA, augmenteraient de 5 %. Les prix à la consommation augmenteraient donc de 1 %. L'économie nationale aurait bien obtenu des gains de compétitivité de 5 %, mais grâce à une perte de 1 % du pouvoir d'achat des ménages. Deux stratégies sont alors possibles : soit laisser jouer les mécanismes d'indexation, qui entraîneraient l'augmentation du SMIC, des salaires, des retraites, mais ces augmentations se répercuteraient dans les prix, puis de nouveau dans les salaires, jusqu'à ce que les prix intérieurs aient augmenté de 5 %, le gain de compétitivité ne serait que temporaire. Soit, laisser les prix augmenter et bloquer salaires, retraites et prestations, en expliquant aux ménages qu'ils doivent accepter une baisse de pouvoir d'achat pour favoriser l'emploi. Les gains de compétitivité pourraient alors être permanents ; mais il faudrait annoncer clairement que la TVA sociale fera baisser le pouvoir d'achat des salariés et des retraités, ce qui n'est guère social.

Temporaires ou permanents, les gains de compétitivité seraient bienvenus ; l'investissement et l'emploi seraient relancés ; cette réforme remplacerait la dévaluation aujourd'hui impossible dans la zone euro. Mais elle n'est possible qu'une fois, nuit à nos partenaires européens et ne garantit pas de gains de compétitivité vis-à-vis des pays hors zone euro, ceux-ci dépendant surtout de l'évolution du taux de change de l'euro.

La TVA sociale n'est pas la panacée qui procurerait des gains de compétitivité sans perte de pouvoir d'achat. Elle ne permet pas de faire supporter aux producteurs étrangers des charges que les cotisations employeurs font supporter aux salariés nationaux. A pouvoir d'achat donné des salariés, TVA et cotisations sociales employeurs ont exactement le même impact macroéconomique. Il ne faut pas se nourrir d'illusion : chaque pays doit financer sa protection sociale.